



Personnes à la rue : recours indemnitaire de la Ville de Grenoble contre l'État

Le nombre de personnes, femmes, hommes et enfants sans abri, contraintes de vivre à la rue, dans des squats ou des voitures, croît inexorablement dans notre pays. Les Villes, Métropoles et acteurs de terrain sont les derniers remparts face à cette réalité indigne de notre nation des droits humains. Malgré des actions volontaristes, ceux-ci ne peuvent pas se substituer à l'action de l'État dont ils n'ont ni la compétence en matière d'hébergement ni les moyens financiers correspondants.

À Grenoble, les personnes domiciliées au CCAS et vivant chez un tiers, en squat, en bidonville, à la rue ou en abri de fortune a fortement augmenté pour atteindre plus de 2900 personnes fin 2023. Parmi elles, 240 enfants.

Toutes ces personnes pourraient prétendre avoir accès à un hébergement, car il s'agit d'un droit fondamental. Et ce droit doit être mis en œuvre par les services de l'État, conformément aux articles L.345-2, L.345-2-2 et L.345-2-3 et L.121-7 du code de l'action sociale et des familles.

Or les moyens accordés par le gouvernement sont largement insuffisants pour y parvenir, même s'ils ont été augmentés au cours des dernières années. Un-e adulte seul-e à la rue, n'a quasiment aucune chance d'obtenir une place d'hébergement en appelant le 115. Il en va de même chaque soir pour de nombreuses familles.

Face à ce constat, la Ville de Grenoble agit résolument. Les services du CCAS travaillent en partenariat avec la Préfecture de l'Isère et l'ensemble des acteurs. La Ville finance 240 places d'hébergement d'urgence, en dehors de ses compétences réglementaires, pour un budget annuel estimé à près de deux millions d'euros.

Afin d'en finir avec la fatalité et d'amener le gouvernement à réorganiser le dispositif d'hébergement en associant toutes les parties prenantes, la Ville de Grenoble s'est associée à d'autres collectivités, pour demander à l'État d'assumer ses obligations et de rembourser une partie de la facture ! Grenoble a pris l'exemple d'une famille, accueillie depuis le 8 mai 2022, malgré les demandes répétées de la Ville à l'État de loger cette famille comme cela devrait être le cas. La facture s'élève à près de 40 000€. Cette somme est une démonstration que le droit n'est pas respecté.

Le Maire, Président du CCAS va donc déposer le 10 octobre 2023 une demande indemnitaire auprès des services de l'État Français afin d'obtenir ce remboursement symbolique.

Éric Piolle, Maire de Grenoble et Président du CCAS, déclare : *«Il s'agit d'un exemple significatif pour une nécessaire prise de conscience : l'hébergement est un droit fondamental qui doit être mis en œuvre et financé par l'État. Parce que c'est la loi. Parce que les municipalités s'occupent de tous les résidents et résidentes quel que soit leur statut administratif. Grenoble ne souhaite pas se désengager de cet enjeu, mais faire encore mieux. En faisant ensemble, en partenariat avec des services de l'État dotés de moyens pour agir, nous pouvons changer les choses.»*